

LA BORDER DISEASE

 La Border Disease (ou maladie des frontières) est une maladie d'origine virale affectant plus particulièrement les ovins (elle peut aussi toucher les caprins). Le virus (BDV) est un Pestivirus apparenté au virus de la maladie des muqueuses (BVD) chez les bovins.

 Les premiers signes évocateurs de Border Disease sont des troubles de la reproduction, des avortements sur les mères et/ou la présence d'agneaux chétifs, hirsutes, trembleurs ou malformés.



 La contamination se fait le plus souvent par des contacts directs entre animaux (contamination horizontale par voie respiratoire) ou du passage du virus à l'embryon ou au fœtus à travers le placenta (contamination verticale). Il existe aussi une contamination indirecte par le matériel d'élevage, des aiguilles contaminées...

Le virus est excrété principalement dans les sécrétions nasales. Dans une moindre mesure, on le retrouve aussi dans l'urine, le lait, les sécrétions utérines, le sperme et les matières fécales.

La contamination d'un troupeau sain se fait généralement suite à un contact avec un animal porteur du virus : IPI ou virémique transitoire (cf. ci-dessous). Le risque le plus élevé reste l'introduction d'un animal mais les rassemblements de troupeaux (transhumance, foires, concours...) et les voisins de pâtures sont à prendre en considération.

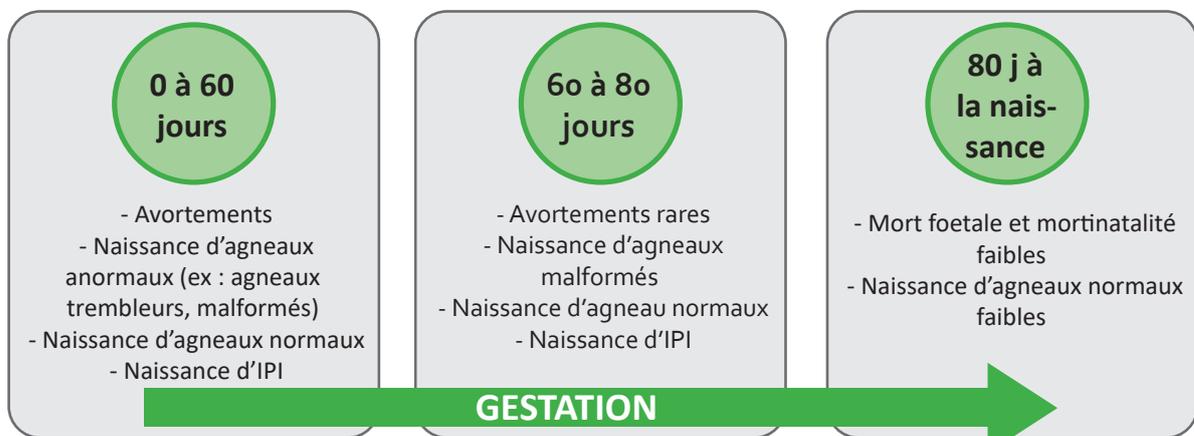
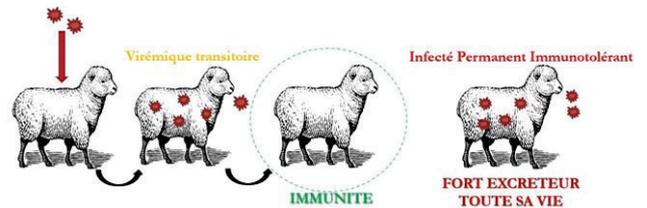


 Le virus est assez fragile dans le milieu extérieur. Il persiste moins de 10 jours dans les matières fécales, quelques minutes dans une aiguille et l'air est contaminant à quelques mètres. Par ailleurs, il est sensible aux détergents usuels virucides ainsi qu'à des températures supérieures à 56°C

DEUX ANIMAUX A RISQUE : L'IPI ET LE VIREMIQUE TRANSITOIRE

L'Infecté Persistant Immunotolérant (I.P.I.) : une bombe à virus

Les fœtus contaminés dans les 80 premiers jours de gestation, s'ils ne meurent pas suite à l'infection, peuvent ne pas réussir à éliminer le virus. A ce stade, le système immunitaire du fœtus n'est pas assez compétent pour reconnaître les éléments étrangers à son organisme (contre lesquels l'organisme doit normalement réagir), de ceux qui lui sont propres. Le virus du BDV est considéré comme faisant partie intégrante de l'organisme du fœtus et aucune réaction immunitaire n'est engagée contre lui. Sans défenses immunitaires pour éliminer ce virus, ils restent porteurs et excréteurs à vie. Après la naissance, ils deviennent la principale source de contamination du troupeau où ils entretiennent la circulation virale.



Le virémie transitoire (ou l'infecté transitoire)

C'est l'autre source de contamination. Elle est constituée d'animaux normaux qui sont capables de développer une réaction immunitaire lorsqu'ils rencontrent le virus pour la première fois. Il existe en effet une période en début d'infection où ils sont contagieux et où leur système immunitaire est fragilisé ce qui favorise l'expression d'autres maladies. Ils éliminent le virus généralement en quelques jours à quelques semaines. Ils disséminent de plus faibles quantités de virus que l'I.P.I.. Leur infection est suivie d'une immunité solide et durable.

MESURES SANITAIRES DE LUTTE

Dans les **cheptels infectés**, afin de limiter les risques de diffusion aux autres élevages, il est recommandé de :

- Dépister et éliminer tous les animaux I.P.I. si possible (protocole très couteux) a minima **éliminer les agneaux douteux** (hirsutes, malformés, chétifs, ...),
- **Ne pas transhumer** ou de transhumer avec des cheptels de statut identique,
- **Ne pas vendre** d'animaux pour l'élevage ou la reproduction,
- Ne pas amener d'animaux sur les foires et marchés,
- Prévenir l'engraisseur d'agneaux afin qu'il prenne des précautions adéquates (tournées spécifiques),
- Prévenir le voisinage,
- Maintenir une vigilance vis-à-vis du matériel en commun, des personnes ou des chiens qui transitent entre différentes exploitations,
- **Respecter les bonnes pratiques d'hygiène** : nettoyage des bottes et du matériel utilisé, emploi de surbottes, utilisation de pédiluves, changement de blouses,

Pour les **cheptels a priori sains**, il est recommandé de rester vigilant lors de l'introduction d'un nouvel animal (achats dans des troupeaux de statut négatif et/ou prise de sang à l'introduction).

Dans tous les cas, lors d'introduction d'animaux la **quarantaine** est de mise au moins jusqu'à la réception des résultats d'analyses :

- Recherche d'anticorps par sérologie ELISA : si **résultat positif** cela veut dire que l'animal a été en contact avec le virus ce qui a induit une réponse immunitaire. Il est **protégé**.
- Recherche du virus par PCR

MESURES MEDICALES DE LUTTE

Il n'existe pas de réglementation spécifique dans la lutte contre la Border Disease.

La vaccination est possible hors A.M.M avec un vaccin contenant au moins une souche de Border Disease représentative et une souche proche du virus du BVD-MD. Le protocole vaccinal sera à établir avec votre vétérinaire.

En cas de troupeaux mixtes, bovins - petits-ruminants sur l'exploitation, il est recommandé de mettre en places des mesures vaccinales sur les bovins même s'il y a une séparation physique entre les troupeaux.

Rapprochez-vous votre GDS pour plus d'informations

